

## POSTE ACADEMIQUE TEMPS PARTIEL A TITRE INTERIMAIRE EN ARCHITECTURE

(CORRESPONDANT A 1,5/10 DE TEMPS PLEIN, SOIT UN FORFAIT HORAIRE DE 45 H/AN)

FACULTE D'ARCHITECTURE LA CAMBRE-HORTA

**Ce poste est ouvert par priorité par appel interne aux membres des cadres d'extinction de la Faculté**

Référence : 2019/A070

Date limite du dépôt des candidatures : 30/06/ 2019

Date d'entrée en fonction prévue le : 01/10/2019

### Descriptif du poste

Cette charge est ouverte à partir du 01/10/2019 pour une année académique (remplacement d'un enseignant en congé).

Elle vise avant tout à l'encadrement de l'enseignement suivant :

- ARPA P 1001 – Territoire et paysage - 3 crédits [cours magistral: 36h)
- Acquis d'apprentissage (objectifs d'apprentissage) de l'unité d'enseignement :  
Au terme du cours, les étudiants seront capables de comprendre et d'utiliser des outils de description du territoire, de projet d'urbanisme et de paysage. Ils auront aussi développé une vision propre des stratégies d'intervention sur le territoire et de leur impact sur le paysage.

Pour rappel, une charge d'enseignement :

- Implique, entre autres, la participation aux activités générales de la faculté (examens, délibérations et suivi de travaux de fin d'études).
- Permet, entre autres, la participation à la vie facultaire et à l'externalisation de la faculté.

### Titre requis

Le/la candidat.e doit être détenteur d'un diplôme de doctorat en art de bâtir et urbanisme (ou équivalent) et avoir une expertise reconnue dans le domaine.

### Compétences requises

- Une expérience d'enseignant en architecture, urbanisme ou paysage ;
- Une pratique professionnelle dans ces matières (urbanisme ou paysage) ;
- Eventuellement une pratique de recherche dans ces matières (urbanisme ou paysage) ;

- si vous ne parlez pas couramment la langue française (niveau B2), une période d'adaptation peut vous être accordée, mais vous devrez être capable d'enseigner en français à la fin de la troisième année suivant votre nomination.

## Intéressé·e ?

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Françoise GILOT (téléphone : +32 2 643.66.69 – courriel : [raf.archi@ulb.ac.be](mailto:raf.archi@ulb.ac.be))

Le dossier de candidature doit être transmis sous format électronique, via l'envoi d'un mail unique adressé au Rectorat de l'Université libre de Bruxelles (à l'adresse [recteur@ulb.ac.be](mailto:recteur@ulb.ac.be)) et au Décanat de la Faculté à l'adresse suivante : [doyen.archi@ulb.ac.be](mailto:doyen.archi@ulb.ac.be) ainsi qu'à Madame Françoise Gilot, Directrice de l'administration facultaire ([fgilot@ulb.ac.be](mailto:fgilot@ulb.ac.be)).

Il contiendra les pièces suivantes :

- une lettre de motivation
- un Curriculum vitae, comprenant une liste des publications (un canevas type peut être téléchargé via le site internet : <http://www.ulb.ac.be/tools/CV-type.rtf>)
- un dossier d'enseignement comprenant un rapport de 7000 signes (ou 4 pages) environ sur les activités d'enseignement antérieures et un projet d'enseignement pour les 5 premières années du mandat, qui s'intègre de manière cohérente dans la vision de l'entité de rattachement et dans les profils d'enseignements des filières de formation auxquelles le candidat devra contribuer
- les noms et adresses mail de contact de cinq personnes de référence susceptibles d'être contactées par les organes chargés d'évaluer les dossiers, en veillant à l'équilibre des genres. Ces personnes ne peuvent être en conflit d'intérêt en raison de liens familiaux ou affectifs.

En postulant, les candidat·e·s confirment avoir pris connaissance des informations complémentaires et des règlements applicables aux membres du corps académique disponibles sur notre site à l'adresse <http://www.ulb.ac.be/emploi/academique.html>.